

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉTAT FRANÇAIS.

BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET
DES SITES.

Inventaire des Sites
dont

la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des
monuments naturels et des sites de caractère artistique, histo-
rique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'ar-
ticle 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des
monuments naturels et des sites ; Vu l'arrêté du
10 Août 1942 pris par application de
la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des
sites dont la conservation présente
un intérêt général l'ensemble formé à
St. André-Val-de-Fier (Haute-Savoie)
- par le pont de Lornay et ses abords
et comprenant les parcelles cadas-
-trales n° 1275 à 1279. 1285 à 1290
section B - n° 57.58.73 à 78. 129bis
à 161. 178 à 181 section D appartenant

à :
l'Energie Industrielle, société
anonyme-68 Fg. St. Honoré -Paris -.

1275 à 1279. 1235. 1287. 1288.
1290 section B.

.....

150-640-J. 4843-42. [36292-1]

57.58.73.74p.74bis.75p.73.13bis
 140.143.145.151.160.161. D
 BURN/OU D Alexandre à St.André Val-de-
 -Fier (Hte-Savoie)..... 76.77. D
 CHAUTAGNAT Claudia Vve à Lornay(H.S) 154p.à
 156.157. D
 159. D
 GRADIENT Alexandre, Industriel à Pont-
 -de-Chérucy (Isère 128p.1289. B
 141.142.144.146
 149. D
 FERN/OU D François Alexandre, feu Pierre
 à St.André-Val-de-Fier(Hte.Savoie..... 74p.75p.
 147.148.150.152.
 à 154p.157. D
 THERIER Joseph Fils de Nicolas et sa
 mère à St.André Val-de-Fier(Hte?Savoie)178à181

En ce qui concerne les immeubles bâtis la
 mesure s'applique aux façades et toitures.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour
 les archives de la préfecture, au Maire de la commune de St.André-
 -Val-de-Fier et aux propriétaires intéressés
 qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son
 exécution.

Paris, le 30 JUIN 1943

Par délégation,
 Pour ampliation Le Conseiller d'Etat,
 Le Chef du Bureau des Monuments historiques Secrétaire Général des
 et des Sites, Beaux-Arts :
 L'HAUTECEUR

[Signature]